

« e - Justice », avancées et perspectives

Depuis plusieurs années, l'Union européenne mène des travaux relatifs à la diffusion du Droit européen par l'Internet. Mais peu à peu a émergé le besoin d'examiner les applications informatiques transfrontalières à développer dans le secteur judiciaire pour faciliter l'accès des citoyens à la Justice à travers l'Europe et la communication entre magistrats européens.

L'Allemagne a pris l'initiative de lancer des négociations sur cette thématique lors de sa Présidence au premier semestre 2007. Les travaux se sont poursuivis sous les Présidences portugaise puis slovène et le thème figure parmi les priorités du semestre de Présidence française en matière de justice.

⇒ Le groupe « e-Justice » bénéficie d'une composition pluridisciplinaire

Il réunit aussi bien des magistrats européens sensibilisés à la coopération judiciaire, que des juristes spécialisés et des ingénieurs en informatique. En effet dans ce domaine, les compétences informatiques sont aussi essentielles que les compétences juridiques.

⇒ Les travaux menés depuis 18 mois ont consisté à :

- dresser un état des lieux des réalisations concrètes ou projets pilotes existants en lien avec la Justice électronique, au niveau européen mais aussi au plan national : ont été ainsi présentés les sites des Réseaux Judiciaires Européens en matière civile et en matière pénale, le projet pilote de l'interconnexion des casiers judiciaires, la plateforme expérimentale de vérification des signatures électroniques des actes notariés, le projet pilote d'interconnexion des registres testamentaires, etc... ;
- déterminer les champs d'application possibles des technologies de l'information et de la communication en matière judiciaire transfrontalière : par exemple interconnexion de registres, traduction automatique de formulaires existants, automatisation des procédures européennes simplifiées existantes ;
- définir le contenu idéal d'un portail « e-Justice », conçu comme un point unique d'accès en ligne pour les citoyens, les entreprises et les professionnels du droit en Europe.

En pratique, les négociations en cours à Bruxelles ont jusqu'ici principalement porté sur quatre applications :

- prototype du portail ;
- interconnexion des registres des insolvabilités dits « registres des débiteurs » ;
- visioconférence ;
- injonction de payer européenne.

⇒ La Commission européenne a adopté le 30 mai dernier une communication intitulée « **Vers une stratégie européenne en matière d'e-Justice** » dans laquelle elle propose de recentrer les projets sur des activités spécifiquement judiciaires, de mettre l'accent sur les problématiques linguistiques, et de lancer un plan d'action pluriannuel.

⇒ **Durant sa Présidence du Conseil des ministres de l'UE**, la France souhaiterait orienter les travaux en matière de Justice électronique sur les axes suivants :

- le développement de services concrets fournis aux citoyens (par exemple : permettre de remplir en ligne des formulaires)
- la priorité donnée à des projets auxquels à terme une majorité d'Etats membres seraient susceptibles de se rallier (par exemple : des applications électroniques visant l'aide judiciaire ou la médiation en matière de droit de la consommation)
- la mise en place d'une structure de réalisation coordonnée au niveau européen.

⇒ A ces fins, la France a pour objectif de faire adopter avant la fin 2008 **un plan d'action pluriannuel ambitieux**, portant notamment sur la structure de réalisation des projets ou structure de « maîtrise d'œuvre ».